VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ADDUCTION À L'ALCOOL, HÉROÏNE ET METHADONE

Par Profil supprimé Postée le 19/05/2012 23:26

> Mon beau frère est retourne vivre chez sa mère récemment veuve. Il a de grave dépendances : à l'alcool, l'héroïne et aux médicaments de substitution. Il a fait de nombreux sevrage mais sans resultats et sa maman n'a plus la force ni les moyens financiers pour assumer cette enfant de 42 ans avec de telles dépendances. Que pouvons nous faire, quelles solutions à sa famille pour protéger sa maman déjà âgée et fatiguée ? Pouvons nous l'obliger à se soigner ?

Mise en ligne le 23/05/2012

Bonjour,

Il n'est pas possible d'obliger un proche souffrant de problématiques addictives à se soigner. Les prises en charge en addictologie nécessitent l'adhésion de l'usager et son implication personnelle tout au long du suivi.

Les produits tels que l'alcool, l'héroïne et la Méthadone induisent chez ceux qui les consomment régulièrement une dépendance physique. Un sevrage peut s'avérer nécessaire pour désintoxiquer physiquement l'organisme de ces substances mais il est souvent recommandé d'allier au sevrage un accompagnement psychologique permettant de résoudre plus en profondeur la problèmatique de dépendance.

Ce suivi psychologique peut se faire sous forme d'entretiens réguliers dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Vous pouvez proposer à votre beau frère de contacter le centre dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Les consultations y sont individuelles, gratuites et confidentielles. Dans le cas où votre beau frère consommerait la Méthadone hors prescription médicale, c'est aussi un centre où pourrait se mettre en place un protocole de soin au niveau du traitement de substitution.

Enfin, ce même CSAPA gère un réseau d'appartements thérapeutiques relais dont l'objectif est de mettre en place une dynamique d'insertion et d'accès à une vie autonome. Cette formule s'adresse à des personnes sevrées ou sous traitement de substitution, pour des séjours de six mois, renouvelables une fois. Dans ce cadre là, un professionnel référent assure un suivi régulier à domicile et au centre. C'est un projet qui pourrait à la fois intéressé votre beau frère mais aussi d'une certaine manière "soulager" sa maman.

Cette dernière a aussi la possibilité de prendre contact avec le CSAPA pour être conseillée et soutenue face aux difficultés qu'elle rencontre avec son fils. Là encore, pour les personnes de l'entourage, les consultations sont individuelles confidentielles et gratuites.

Si vous souhaitez discuter plus précisément de la situation de votre beau frère et des difficultés de sa maman, n'hésitez pas à nous contacter au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe). Notre service leur est également ouvert s'ils le souhaitent.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CENTRE SATO

16 avenue des martyrs de la liberté
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 40 08 77
Site web : www.sato-picardie.fr
Accueil du public : Lundi, mardi , jeudi : 9h-13h et 14h-18h. Mercredi: 9h-13h et 14h-16h. Vendredi: 9h30 -12h30 et 13h30 -16h30.
Substitution : Se renseigner auprès du centre (tous les matins)
Service mobile : Le CAARUD de l'association, assure une permanence d'accueil tous les vendredi de 13h30 à 16h30: conseils, informations, mise à disposition de matériel de réduction des risques.

Voir la fiche détaillée

CENTRE SATO-RÉSEAU D'APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES RELAIS

16 rue des Martyrs de la liberté
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 86 83 31

Site web : www.sato-picardie.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Samedi de 14h à 18h.

Voir la fiche détaillée